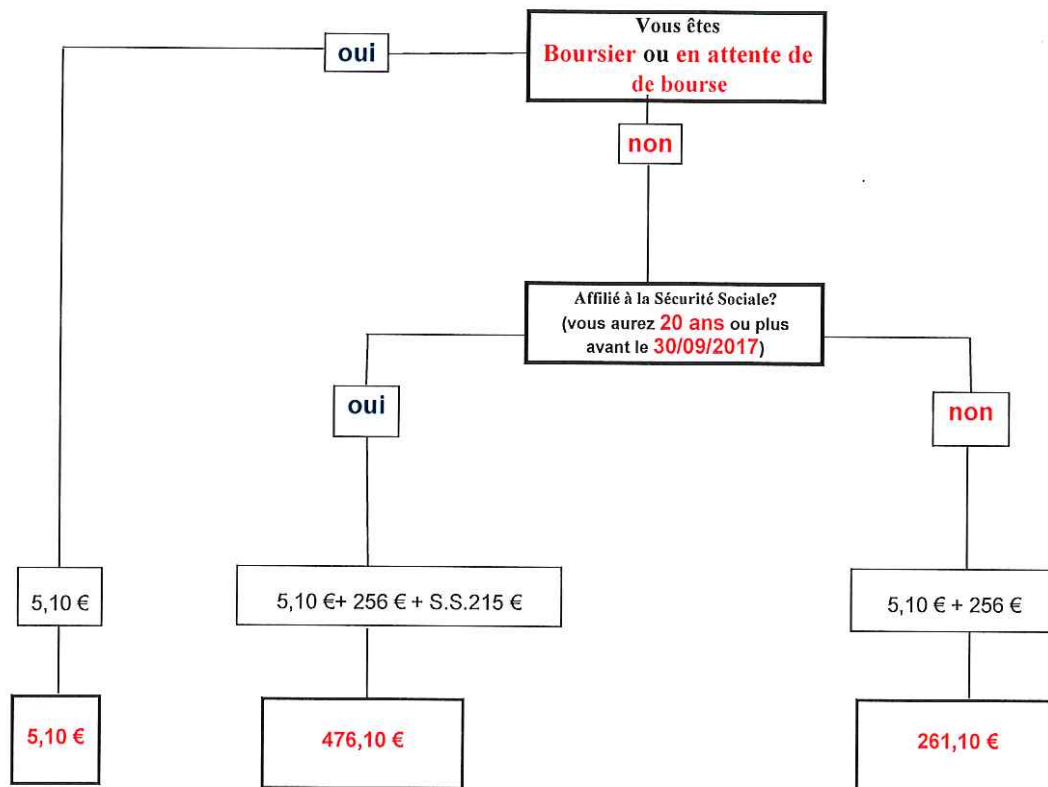


TARIFS ETUDIANTS POUR LES MASTER 1 et MASTER 2

Pour les étudiants étrangers n'ayant pas de personne qui leur ouvre les droits de sécurité sociale ne pas tenir compte de l'organigramme, faire un chèque d'un montant égal à : 476,10 €
Rajouter les droits optionnels de 30 € pour le sport et 10 € pour la culture si l'étudiant souhaite bénéficier de ces prestations

Suivez l'organigramme pour vous aider à calculer le montant que vous devez payer pour votre inscription définitive à l'I.U.T



**LE CHEQUE EST A LIBELLER A L'ORDRE DE :
REGIE SCOLARITE IUT**

Pour information :
40 € facultatifs correspondent aux redevances sport pour 30 € et culture pour 10 €
215 € concernent la sécurité sociale étudiante obligatoire - 5,10 € correspondent à la médecine préventive